

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES  
DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE)**

Doc. EX.CL/923(XXVII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport et des recommandations qu'il contient, ainsi que des observations et commentaires formulés par les États membres ;
2. **FÉLICITE** Madame Sidikou Aissatou Alassane Moulaye de son élection à la nouvelle présidence du Comité, ainsi que ces collègues au sein du Bureau et les **ENCOURAGE** à poursuivre leurs efforts dans l'accomplissement de leur noble mission ;
3. **INVITE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier, intégrer et mettre en œuvre tous les instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme en Afrique, notamment la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et de soumettre régulièrement des rapports sur l'application de la Charte ;
4. **SALUE**
  - i) le lancement par la Présidente de la Commission, en étroite collaboration avec la Première Dame du Tchad et en présence de plusieurs autres Premières Dames africaines, de la campagne pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique ;
  - ii) les mesures concrètes prises par le Tchad, l'Éthiopie et le Niger en vue de mettre fin immédiatement au mariage des enfants dans leurs pays ;
5. **DEMANDE** à tous les États membres d'intensifier leurs efforts visant à mettre fin au mariage des enfants en Afrique, conformément aux instruments juridiques en vigueur et à la Déclaration de la Conférence (2012) sur les valeurs partagées en Afrique ;
6. **EXPRIME** :
  - i) son ferme soutien au thème choisi par le Comité, à savoir « Conflits et crises en Afrique : protection des droits de tous les enfants » pour la célébration de la Journée de l'enfant africain en 2016 ;
  - ii) sa grave préoccupation au sujet des phénomènes d'enfants soldats, de l'exploitation sexuelle, l'enlèvement et du trafic d'enfants sur le continent, tous contribuant à la dégradation inacceptable des droits des enfants et constituant de graves menaces pour leur développement, pour leur bien-être et pour leur avenir ainsi que celui du continent en général ;

**7. PRIE INSTAMMENT**

- i) les Gouvernements du Soudan du Sud et de la République centrafricaine à poursuivre leurs efforts pour relever les défis des enfants sur leurs territoires respectifs et à se conformer à leurs obligations telles que définies par les instruments juridiques régionaux et internationaux;
- ii) le Gouvernement du Sénégal à mettre en œuvre les recommandations du Comité concernant la question des enfants dénommés les « *Talibes* » et d'intensifier ses efforts pour résoudre ce problème;

- 8. SOULIGNE** la nécessité de se concentrer sur l'éducation des jeunes filles comme moyen de renforcer davantage la protection des enfants et d'établir les normes et principes liés à la santé, à la sécurité, à l'hygiène, au contenu et à la qualité de l'éducation ainsi qu'au logement.